



TRAVAUX POUR BRANCHEMENT EAU - RUE DES SAULES

Benoît GUIOST, Maire de Gommegnies,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 24 juillet 2023 de Madame Alexandra Langrand représentante de la société Hecq TP, située rue des Bouleaux - Bât L, 59810 Lesquin, sollicitant un arrêté de circulation pour des travaux de branchement d'eau rue des Saules à Gommegnies pour une durée calendaire de 60 jours.

Vu les articles L 131-1 et L 131-2 du Code de l'administration Communale,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité et la facilité de l'exécution des travaux

ARRÊTE

Article 1 :

A partir du 01 septembre, pour une durée calendaire de 60 jours il y aura à proximité du 260 rue des Saules:

- La circulation sera alternée
- Le stationnement et le dépassement seront interdits

Article 2 :

L'entreprise chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la pose de panneaux de signalisation.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Article 4 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LE QUESNOY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera affichée à la porte de la Mairie.

Article 5 :

Une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LE QUESNOY
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de LE QUESNOY.
- Réseau des transports ARCENCIEL travaux@arcenciel4.fr
- Madame Alexandra Langrand, représentante de la société Hecq TP
- Madame Sophie Rebout, agent de surveillance de la voie publique

Fait à Gommegnies,
le vendredi 22 août 2025
Le Maire,


Benoît GUIOST

